



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Unité Régulation des marchés,  
droits à produire et certificats**

Montreuil, le 21 Octobre 2016

12 rue Henri Rol Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil

Dossier suivi par : Mr STASSI S.  
Tél : 01 73 30 32 93  
Mail : [saverio.stassi@francearimer.fr](mailto:saverio.stassi@francearimer.fr)

**NOTE AUX OPERATEURS n° 04/ 2016**

**THEME : OBLIGATIONS EN MATIERE DE CERTIFICAT D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION**

**Objet : Garantie**

Références réglementaires:

- Règlement d'exécution (UE) n° 2016/1239 de la commission du 18 Mai 2016 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le régime des certificats d'importation et d'exportation,
- Règlement délégué (UE) n° 2016/1237 de la commission du 18 Mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modalités d'application du régime des certificats d'importation et d'exportation et complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du conseil en ce qui concerne les règles de libérations de d'acquisition des cautions constituées pour ces certificats modifiant les règlements (CE) n° 2535/2001, (CE) n° 1342/2003, (CE) n° 2336/2003, (CE) n° 951/2006, (CE) n° 341/2007 et (CE) n° 382/2008 de la Commission et abrogeant les règlements (CE) n° 2390/98, (CE) n° 1345/2005, (CE) n° 376/2008 et (CE) N° 507/2008 de la Commission,
- Règlement délégué (UE) n° 907/2014 de la commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les garanties et l'utilisation de l'euro

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

## **Garantie bancaire exigée à l'importation et à l'exportation**

**A compter du 06 Novembre 2016**, FranceAgriMer exigera la constitution d'une garantie bancaire pour les demandes dont le montant de caution à mettre en place est supérieur à 100 €.

**Les demandes d'application de l'article 18 du règlement (UE) n° 907/2014 (attestation de garantie) sont supprimées.**

De ce fait, à compter de cette date toutes les demandes de certificats dont le montant de la garantie est supérieur à 100 € doivent être cautionnées soit :

- Par chèque de banque à l'ordre de l'agent comptable de FranceAgrimer.
- Par le dépôt d'une garantie bancaire permanente ou ponctuelle (modèles ci-dessous).

Les certificats ne seront délivrés qu'avec l'original de la garantie bancaire.

**Pour le Directeur Général et par délégation  
la chef de l'Unité Régulation des marchés,  
droits à produire et certificat**

Pour le Chef d'Unité Régulation des marchés  
Droits à produire et certificats et par délégation

**Savério STASSI**

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

## CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Nous, soussignés, *[nom de l'organisme habilité à se porter caution]*, dont le siège social est situé au *[adresse de l'organisme]*, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*, représenté par *[nom, fonction, adresse de l'agence]*, ayant tous pouvoirs à cet effet,

*[supprimer les mentions inutiles]*

- *[Pour les établissements de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- *[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]*

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- *[Pour les sociétés d'assurance]*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec *[nom de la société garantie]*, dont le siège social est situé au *[adresse de la société garantie]*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil cedex et à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*,

toute somme en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société *[nom de la société garantie]* pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- *Demandes de délivrance de certificats d'exportation simples*

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société

*[nom de la société garantie]* pour laquelle cette dernière en aura donné à l'Etablissement l'ordre écrit d'imputation.

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société *[nom de la société garantie]*, pourra être transmis à l'Etablissement par courrier, par télécopie ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par l'Etablissement au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société *[nom de la société garantie]* d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. L'Etablissement veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société *[nom de la société garantie]* de l'état des engagements reçus et mainlevées données par l'Etablissement au titre de la présente garantie.

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

Fait à *[lieu]*,  
Le *[date]*

Signature autorisée et cachet

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.
---

## CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Nous, soussignés, *[nom de l'organisme habilité à se porter caution]*, dont le siège social est situé au *[adresse de l'organisme]*, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*, représenté par *[nom, fonction, adresse de l'agence]*, ayant tous pouvoirs à cet effet,

*[supprimer les mentions inutiles]*

- *[Pour les établissements de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- *[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]*

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- *[Pour les sociétés d'assurance]*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec *[nom de la société garantie]*, dont le siège social est situé au *[adresse de la société garantie]*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil cedex et à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*,

toute somme en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société *[nom de la société garantie]* pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- *Demandes de délivrance de certificats d'importation*

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société

*[nom de la société garantie]* pour laquelle cette dernière en aura donné à l'Etablissement l'ordre écrit d'imputation.

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société *[nom de la société garantie]*, pourra être transmis à l'Etablissement par courrier, par télécopie ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par l'Etablissement au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société *[nom de la société garantie]* d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. L'Etablissement veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société *[nom de la société garantie]* de l'état des engagements reçus et mainlevées données par l'Etablissement au titre de la présente garantie.

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

Fait à *[lieu]*,  
Le *[date]*

Signature autorisée et cachet

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

## CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Nous, soussignés, *[nom de l'organisme habilité à se porter caution]*, dont le siège social est situé au *[adresse de l'organisme]*, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*, représenté par *[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]*, ayant tous pouvoirs à cet effet,

*[supprimer les mentions inutiles]*

- *[Pour les établissements de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- *[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]*

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- *[Pour les sociétés d'assurance]*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec *[nom de la société garantie]*, dont le siège social est situé au *[adresse de la société garantie]*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil cedex] et à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*,

toute somme en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société *[nom de la société garantie]* pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- *Demandes de délivrance de certificats d'exportation simples*

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

Fait à *[lieu]*,

Le *[date]*

Signature autorisée et cachet

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

## CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Nous, soussignés, *[nom de l'organisme habilité à se porter caution]*, dont le siège social est situé au *[adresse de l'organisme]*, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*, représenté par *[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]*, ayant tous pouvoirs à cet effet,

*[supprimer les mentions inutiles]*

- *[Pour les établissements de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- *[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]*

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- *[Pour les sociétés d'assurance]*

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec *[nom de la société garantie]*, dont le siège social est situé au *[adresse de la société garantie]*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro RCS, SIREN ou SIRET]*,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil cedex] et à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*,

toute somme en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société *[nom de la société garantie]* pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- *Demandes de délivrance de certificats d'importation*

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

Fait à *[lieu]*,  
Le *[date]*

Signature autorisée et cachet

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.